



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 13 avril 2023

DEL N° 026/2023

Date de convocation

05 Avril 2023

Date d'affichage

05 Avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	11
Contre :	2
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent excusé ayant donné procuration :

BOURDON Philippe (Pouvoir à JOLY Denis)

Absent excusé :

Absent non excusé :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

BENIT Marie-Agnès

Objet : SUBVENTION A L'EIMME 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°022/2023 du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023, prévoyant notamment sous l'imputation de l'article 6574 une somme de 4300,00 € destinée aux Associations,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 avril 2023,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Donne :

- Lecture de la demande de subvention de l'EIMME au titre de l'année 2023/2024, d'un montant de 2417.40 € (une subvention annuelle de fonctionnement : 917.40 € et une subvention décennale dans le cadre du festival de l'EIMME : 1500,00 €).

Rappelle :

- Le montant de la subvention versée en 2022 était de 665.60 € pour deux élèves inscrits.
- Que cette subvention est destinée à couvrir une part nécessaire au règlement des salaires des professeurs au prorata du nombre d'élèves de la commune inscrits aux cours de musique pour la pratique d'un instrument.
- Qu'en 2022/2023, 3 élèves ont régulièrement suivi les cours.
- Que la commission des finances propose un montant de **1000,00 €**.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

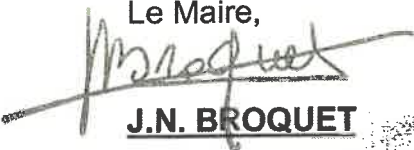
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 11 – contre : 2) :

- **Décide** de verser une subvention d'un montant de 1000,00 € à l'EIMME,
- **Dit** que les crédits de la subvention accordée sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 au compte 6574,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits



Le Maire,


J.N. BROQUET

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0262023
Objet :	DEL 026/2023 : SUBVENTION A L'EIMME 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905944-20230413-DEL0262023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230413-DEL0262023-DE-1-1_0.xml	text/xml	862 o
Document principal (Délibération) Nom original : D262023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230413-DEL0262023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	116.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 14h26min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 14h26min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 14h29min30s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2023 à 14h29min40s	Reçu par le MI le 2023-04-18

